



RENCONTRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE-CADRE CONTRE LE HARCÈLEMENT DU RÉSEAU DES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
Visioconférence
8 décembre 2020

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- M^{me} Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF
- M^{me} Anne-Marie D'Amours, directrice de cabinet de la vice-présidente
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

AUTRES PARTICIPANTS

- M^{me} Françoise Schepmans, (Belgique) vice-présidente du Réseau
- M^{me} Sédamie Medegan Fagla, (Bénin) membre
- M^{me} Euthanie Nyirabega, (Rwanda) membre
- M^{me} Ty Borasy, (Cambodge) membre
- M^{me} Marie-France Lalonde, (Canada) membre
- M^{me} France Gélinas, (Ontario) membre
- Conseiller du Secrétariat de l'APF

CONTEXTE

La présidente a convoqué cette première réunion virtuelle du Groupe de travail pour l'adoption d'une politique cadre contre le harcèlement par l'APF. Lors de la dernière réunion virtuelle du Réseau, elle a invité les femmes intéressées à faire partie de ce groupe de travail. Elles ont également toutes reçu un questionnaire sur cet enjeu.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Échanger sur les mesures déjà mises en place au sein des parlements des membres du Groupe de travail.

- Les membres ont expliqué où leur parlement en était dans la lutte au harcèlement, ainsi que ce qui avait été mis en place de manière plus large au sein de leur société. La Chambre des communes du Canada a adopté sa politique spécifique en 2014. En Ontario, tous les députés doivent signer un code de conduite, mais il n'y a pas de politique spécifique à l'Assemblée législative. Au Cambodge, une politique est en place afin d'encadrer la gestion du harcèlement, dont les mesures à appliquer et la prévention. Au Rwanda, il existe une politique contre la violence basée sur le genre au sein de la société. Les membres ont souligné l'importance de fournir des exemples concrets afin de bien faire réaliser le type de gestes à proscrire, et d'inclure le harcèlement basé sur divers critères de discriminations, dont l'ethnicité, la religion, et autres. La présidente du Réseau a expliqué la politique qui a été mise en place à l'Assemblée nationale du Québec.

S'enrichir de l'expérience du Conseil de l'Europe grâce à une conférence et des échanges avec une experte, Madame Penelope Denu.

- Madame Denu a mentionné l'importance de donner de la visibilité à une politique contre le harcèlement, afin de la rendre effective. À titre d'exemple, elle a parlé des campagnes de sensibilisation réalisées par vidéo qui ont grandement circulé sur les médias sociaux. Selon elle, les femmes en politique sont souvent à l'intersection de plusieurs sources de discrimination et de violence physique ou mentale, notamment en raison des responsabilités familiales qui leur incombent. Elle a également souligné qu'il ne peut y avoir de politique contre le harcèlement s'il n'y a pas de politique sur l'égalité hommes-femmes en général, et si les hommes ne sont pas intégrés au processus afin qu'ils se sentent concernés.

Discuter sur certains des éléments compris dans la politique cadre afin d'établir les premiers constats : définition du harcèlement et champ d'application.

- Les membres ont apprécié la définition transmise dans le questionnaire. Cependant, elles souhaitent ajouter des clarifications sur la notion d'intégrité psychologique ainsi que des exemples de harcèlement et des mises en contexte. Elles souhaitent également discuter davantage du champ d'application de la politique en dehors du parlement.

STATISTIQUES



SUIVIS

Plusieurs documents de contenu seront transmis aux membres du Groupe de travail à la suite de cette rencontre, dont des exemples de politiques et de rapports annuels sur leur mise en œuvre. Certaines des membres n'ont pas pu être présentes à cette première réunion, notamment en raison d'élections dans leur parlement, mais elles recevront néanmoins les documents afin de poursuivre leurs réflexions en vue de la prochaine rencontre.

Les membres du groupe de travail rendront compte de l'avancement de leurs travaux lors de la réunion virtuelle du Réseau des femmes parlementaires qui se tiendra en janvier 2021, dans le cadre de la 46^e Session de l'APF.